Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260066-DE

VILLE DE BERGERAC

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20260066

Rapporteur : Fabien RUET

Service : Secrétariat Général
Secrétaire de séance : François CORNET

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE SEPTEMBRE, **à 18 heures,**
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 24/09/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Philippe MALLARD, Christine FRANCOIS, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariélle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN (1), Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY, Élodie BLONDY, Christophe GENOVESIO.

ABSENTS EXCUSÉS :

Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Julien CHOUET
François DUHANT	a donné délégation à	Christian SAUBADU
Farid EL KADI	a donné délégation à	Roger AUBRY
Agathe SAUMET-ROCHE	a donné délégation à	Catherine TAVEAU
Gaëlle SCHNEIDER	a donné délégation à	Romuald PIVETEAU
Hélène LEHMANN	a donné délégation à	Jacqueline SIMONNET

(1) Départ au dossier n° 20 «Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation».

INSTALLATION DE MME ÉLODIE BLONDY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE, SUITE A LA DÉMISSION DE MME VANESSA GOGUILLON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-4 ;

VU l'article L. 270 du Code électoral ;

CONSIDÉRANT que par courriel en date du 6 juillet 2026, complété par un second courriel en date du 10 août 2026, madame Vanessa GOGUILLON, conseillère municipale, a présenté sa démission à monsieur le maire ;

CONSIDÉRANT que madame la Préfète de Dordogne a été informée, par courrier de cette demande le 10 juillet 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du Code électoral, il est nécessaire de pallier cette défection, en s'appuyant sur l'article L. 270 du Code électoral qui dispose que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal ;

CONSIDÉRANT qu'après consultation de la liste « Une vision pour l'avenir », il revient donc à madame Élodie BLONDY d'endosser cette fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACTER** l'installation de madame Élodie BLONDY dans les fonctions de conseillère municipale ;
- **DE METTRE** à jour le tableau du conseil municipal en conséquence et d'en transmettre une copie en préfecture.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 30/09/2026.
Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 7 OCT. 2026
et de l'affichage en date du - 7 OCT. 2026 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 024-212400378-20260930-D20260066-DE

Le Secrétaire,

François CORNET

Le Maire,

Fabien RUET